



VOS REF.

NOS REF. TER-ART-2019-42330-CAS-134630-L9N6S3

INTERLOCUTEUR Maïlys CHAUVIN

TÉLÉPHONE 04 27 86 27 47

MAIL rte-cdi-lyon-scet-urbanisme@rte-france.com

SAINT-ETIENNE METROPOLE
2, avenue Grüner
CS 80257
42006 SAINT-ETIENNE cedex 1

A l'attention de Mme Corinne BESSON-FAYOLLE

OBJET Avis projet d'arrêt – PLU de VILLARS

Lyon, le 06/03/2019

Madame,

Nous accusons réception du dossier du projet de **PLU de la commune de VILLARS**, arrêté par délibération en date du 07/02/2019 et transmis pour avis le 28/02/2019 par votre service.

Nous vous rappelons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme sont implantés des ouvrages du réseau public de transport d'électricité.

Il s'agit de :

Ligne 225kV JACQUARD - LE SOLEIL 1

Ligne 225kV LE BEC - LE SOLEIL 1

Vous trouverez ci-joint une carte sur laquelle a été reporté le tracé des lignes électriques existantes.

Nous vous informons que vous pouvez désormais télécharger librement et gratuitement sur le portail de l'Open Data RTE (<https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/accueil/>) le tracé de nos ouvrages au format SIG.

Après étude de ce dossier, RTE attire l'attention sur les éléments suivants :

Les lignes électriques haute tension précitées traversent les zones A et Aco de la commune.

**Centre développement & ingénierie
de Lyon**

Service Concertation Environnement Tiers

1, rue Crépet

69007 LYON

TEL : 04.27.86.26.01



www.rte-france.com



1/ Report des servitudes I4

1.1. Le plan des servitudes

Après étude du plan de servitudes, nous constatons que les ouvrages électriques cités ci-dessus sont bien représentés.

1.2. La liste des servitudes

Dans le cadre de notre réponse à avis lors du porter à connaissance, en date du 04/07/2014, nous vous demandions d'indiquer dans la liste existante le nom de nos ouvrages.

Ces remarques n'ont pas été prises en compte dans le dossier de PLU.

En effet, il manque la mention de la ligne 225kV LE BEC – LE SOLEIL que nous vous demandons de bien vouloir rajouter dans la liste des servitudes.

2/ Règlement

Pas de remarques.

3/ Incompatibilité avec les Espaces Boisés Classés

Pas de remarques.

Nous vous précisons à cet égard qu'il est important que nous puissions être consultés pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, afin que nous nous assurions de la compatibilité des projets de construction avec la présence de nos ouvrages, au regard des prescriptions fixées par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Le service en charge de ces questions est :

RTE
Groupe Maintenance Réseaux FOREZ-VELAY
5, rue Nicéphore Niepce
42100 SAINT-ETIENNE



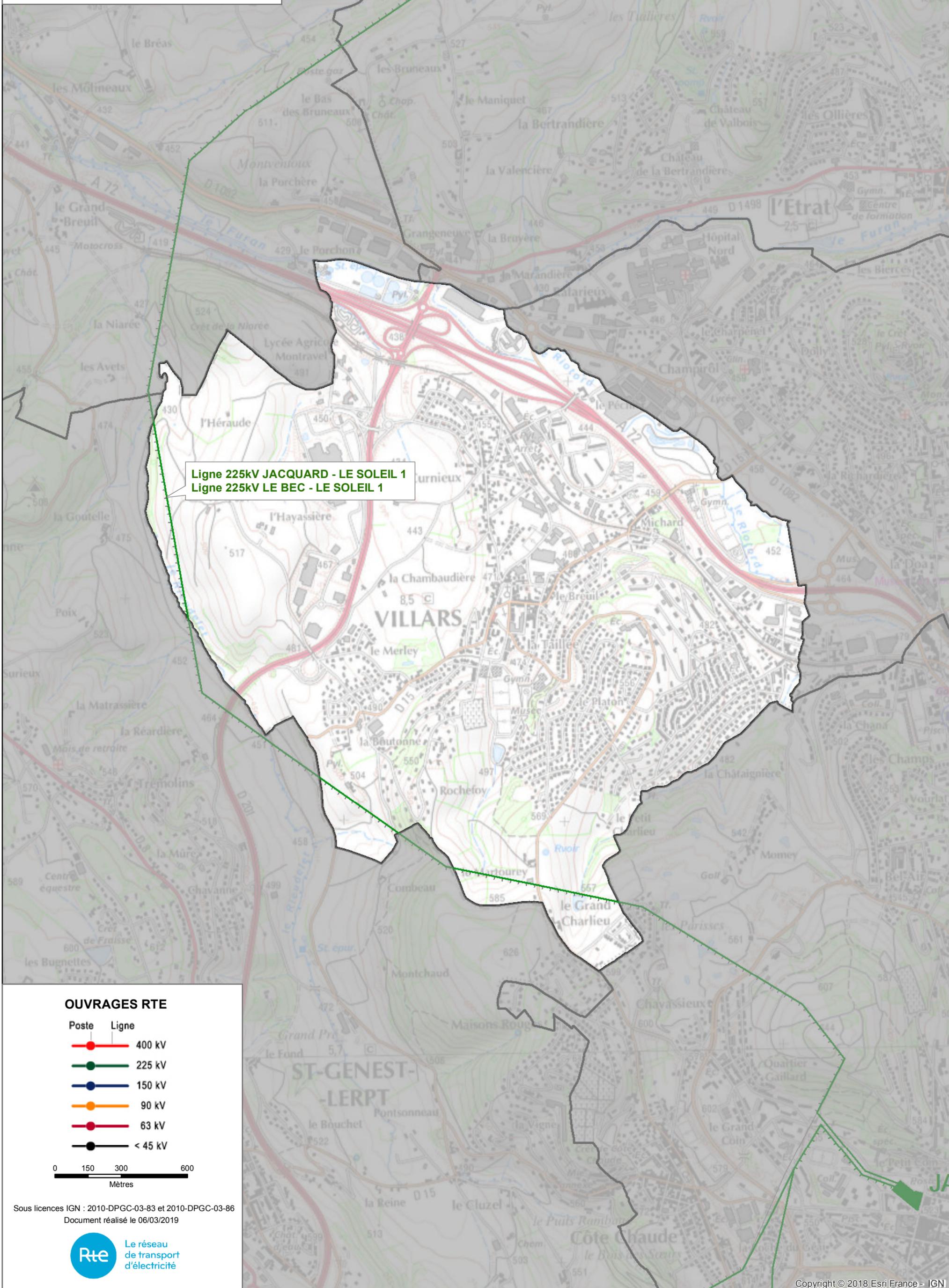
Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération très distinguée.

**La Chef du Service
Concertation Environnement Tiers,**

Marie SEGALA

Servitudes I4 RTE
sur le territoire de la commune de VILLARS

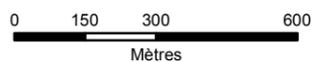
1/15 000



Ligne 225kV JACQUARD - LE SOLEIL 1
Ligne 225kV LE BEC - LE SOLEIL 1

OUVRAGES RTE

- | Poste | Ligne |
|-------|---------|
| | 400 kV |
| | 225 kV |
| | 150 kV |
| | 90 kV |
| | 63 kV |
| | < 45 kV |



Sous licences IGN : 2010-DPGC-03-83 et 2010-DPGC-03-86
Document réalisé le 06/03/2019

